



Original : Anglais

OIC/COMCEC-40/2024

**RAPPORT
DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI
A
LA 40^{ème} SESSION DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
ET COMMERCIALE (COMCEC)**

ISTANBUL, REPUBLIQUE DE TÜRKIYE

2-5 novembre 2024

-: TABLE DES MATIERES :-

N°	SUJET	PAGE
I.	Introduction	3
II.	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	3
III.	Emploi et productivité	7
IV.	Commerce et investissements intra-OCI	10
V.	Développement du secteur du Tourisme	16
VI.	Coopération dans le domaine du Transport	18
VII.	Rôle du secteur privé	20
VIII.	Programmes de réduction de la pauvreté	22
IX.	Conclusion	25
X.	Annexe	27

I. INTRODUCTION

1. Le présent Rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'Action de l'OCI-2025, des Résolutions pertinentes du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, du COMCEC et d'autres réunions de l'OCI au niveau ministériel, depuis la convocation de la 39^{ème} Session de l'Assemblée Générale du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 25 décembre 2023.
2. Le Rapport fournit des mises à jour sur les efforts déployés à l'échelle de l'OCI pour mettre en œuvre les programmes et projets de l'OCI dans des secteurs, tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, le commerce et l'investissement, le développement du tourisme, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités, ainsi que la signature et la ratification d'accords de l'OCI dans le domaine économique au cours de la période considérée. Il comprend également des contributions des institutions pertinentes de l'OCI et met en exergue la série d'activités qu'elles ont menées.
3. Outre les différentes activités menées par le Secrétariat général au cours de la période sous revue, ce rapport s'attarde sur les activités des nombreuses institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine économique. En outre, la convocation de la septième réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (ACMOI) au siège de l'OCI à Djeddah, les 17 et 18 janvier 2024 ; la 16^{ème} Réunion générale biennale ONU-OCI sur la coopération à Astana, Kazakhstan, du 22 au 24 juillet 2024 ; et la réunion du groupe intergouvernemental d'experts sur le nouveau programme d'action de l'OCI pour 2026-2035 au siège de l'OCI à Djeddah du 1er au 3 octobre 2024, figuraient en bonne place à l'ordre du jour de l'OCI au cours de cette période.
4. De même, la 50^{ème} Conférence des Ministres des Affaires étrangères (CMAE) s'est tenue à Yaoundé, République du Cameroun, du 29 au 30 août 2024, sous le thème « Développer les infrastructures de transport et de communication intra-OCI : Un instrument clé dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité ». Le 50^{ème} CMAE a adopté, entre autres, un certain nombre de résolutions sur les questions économiques liées à la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole, du travail et de l'emploi, du commerce et des investissements intra-OCI, du tourisme, des transports, de la réduction de la pauvreté et des activités dans le cadre du COMCEC. Au cours du 50^{ème} CMAE, une séance ministérielle de réflexion intitulée « Développer les infrastructures de transport et de communication intra-OCI : un instrument clé dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité » a eu lieu. Les ministres ont échangé des points de vue sur les moyens de renforcer la coopération pour développer les infrastructures de transport et de communication au sein de l'OCI, soulignant qu'elles constituent un moyen essentiel de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la sécurité, car ce secteur joue un rôle crucial dans le soutien de la croissance économique et l'augmentation des opportunités d'emploi.

II. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

5. L'Agriculture continue de représenter un secteur névralgique dans plusieurs pays membres de l'OCI, en tant que source de revenu et d'emploi pour des millions

d'individus. A cet égard et durant la période à l'examen, les activités ci-après ont été menées en vue de mettre en œuvre diverses politiques et résolutions de l'OCI, dans les domaines de l'Agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire :

(a) Neuvième conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole

6. La neuvième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole (MCFSAD), s'est tenue, les 1er et 2 octobre 2023, à Doha, État du Qatar.
7. La 9^{ème} MCFSAD, sur le thème : « Vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 dans les Etats membres de l'OCI » s'est penchée sur les priorités et les défis inhérents au renforcement de la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. Elle a également fait le point sur la mise en œuvre des résolutions des conférences précédentes, y compris les activités de l'IOFS et le financement des projets dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. Le point saillant de la 9^{ème} MCFSAD aura été la décision de mettre sur pied des comités de pilotage de session, chargés de l'établissement d'un système de réserves de sécurité alimentaire de l'OCI et de la mise en œuvre des programmes d'action de l'Organisation pour le développement des produits agricoles stratégiques (riz, blé, manioc), sous la présidence de la 9^{ème} MCFSAD, et comprenant des représentants des Etats membres de l'OCI et des institutions compétentes de l'Organisation, afin d'assurer la supervision et l'orientation stratégique de ces projets.
8. La 9^{ème} MCFSAD s'est également félicitée de l'offre de la République du Tchad d'accueillir la 10^{ème} MCFSAD en 2025 et a encouragé les Etats membres et les institutions de l'OCI à y participer activement. Les autres points forts de la 9^{ème} MCFSAD auront été notamment : la signature du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire par la Jordanie, le Gabon, le Yémen et l'Irak ; le mandat accordé au Secrétariat Général, en coordination avec les institutions compétentes de l'OCI, en vue d'entreprendre une étude et de développer un modèle d'affaires et un cadre de coopération pour l'Agriculture Contractuelle, en évaluant les besoins et les potentialités des Etats membres ; l'appel lancé aux États membres pour la mise en place de l'infrastructure financière et des cadres juridiques nécessaires à l'effet de promouvoir l'inclusion financière des agriculteurs ruraux en leur donnant accès aux produits financiers, aux engrais, aux intrants et aux services, y compris les modèles de financement islamiques, et le renforcement de la coopération intra-OCI dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture pour créer des systèmes alimentaires plus résilients, partager les connaissances et les meilleures pratiques et, partant, aider au développement des capacités de production nationales, entre autres.
9. En application de la 9^{ème} résolution du MCFSAD, le Secrétariat général de l'OCI consulte actuellement le président du 9^{ème} MCFSAD pour organiser une réunion combinée des comités directeurs mentionnés ci-dessus au cours du 4^{ème} trimestre 2024 ou du 1^{er} trimestre 2025. La réunion proposée examinera et évaluera l'état de mise en œuvre des différentes actions en cours sur le système de réserves de sécurité alimentaire de l'OCI et les programmes d'action de l'OCI sur le développement des produits agricoles

stratégiques. Cela permettra également aux États membres de l'OCI de tirer parti de leur expertise pour proposer des recommandations et garantir que ces initiatives s'alignent sur leurs buts et objectifs primordiaux dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les résultats de la réunion seront soumis à l'examen de la 10^{ème} MCFSAD, qui se tiendra en République du Tchad en 2025.

(b) Programmes de formation et publications

10. Au cours de l'année sous revue, Le SESRIC a préparé un rapport prospectif intitulé : « État de la sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OCI les moins avancés ». Le Rapport souligne l'état récent ainsi que les contraintes et les défis du développement agricole et de la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés de l'OCI (OCI-PMA), explorant des questions majeures telles que la prévalence de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire, les implications de la pandémie COVID-19 pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, et le changement climatique, entre autres. Le rapport formule également une série de recommandations politiques visant à améliorer la résilience des systèmes agroalimentaires dans les pays de l'OCI-PMA. Le SESRIC a, également, préparé son rapport périodique intitulé : « Agriculture et sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI en 2023 », qui a été présenté en tant que principal document technique de base à la 9^{ème} MCFSAD, à Doha, Etat du Qatar. Le SESRIC, en partenariat avec l'IOFS, a en outre élaboré un rapport sur « La production agricole et les complémentarités commerciales entre les Etats membres de l'OCI » et les rapports sont disponibles sur le site Web du SESRIC. En outre, Le SESRIC héberge 118 indicateurs dans la catégorie Agriculture de la base de données OICStat et ils sont régulièrement mis à jour.
11. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué d'organiser des programmes de formation dans le domaine de l'augmentation de la productivité du secteur agricole et du maintien de la sécurité alimentaire au profit des États membres de l'OCI. Certaines de ces activités sont les suivantes :
12. Le SESRIC, en collaboration avec la Présidence de gestion des catastrophes et des urgences (AFAD) de la République de Türkiye, a organisé un cours de formation sur « Le renforcement des systèmes de gestion de l'information pour une réduction efficace des risques de catastrophe (RRC) dans les pays de l'OCI » les 20 et 21 décembre 2023 ;
13. Le SESRIC, dans le cadre du Programme de renforcement des capacités environnementales (Environnement-CaB), a organisé un cours de formation sur « La planification de l'adaptation au changement climatique et la gestion de l'environnement » les 5 et 6 mars 2024, au profit de 48 experts de 24 États membres de l'OCI;
14. Le SESRIC, dans le cadre de son programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB), a organisé un atelier de formation statistique en ligne sur les « **Indicateurs de l'ODD 2 (Faim Zéro)** », les 26 et 27 mars 2024, au profit des bureaux nationaux de statistique (OSN) et des institutions nationales compétentes de 10 États membres francophones de l'OCI;

15. Le SESRIC, en collaboration avec l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (OISA) et l'Institut national de biotechnologie et de génie génétique (NIBGE) du Pakistan, a organisé un cours de formation sur « Le génie génétique et les organismes génétiquement modifiés (OGM) », les 14 et 15 mai 2024, au profit des experts et des cadres des ministères de l'Agriculture et des institutions nationales compétentes des États membres de l'OCI.
16. Le SESRIC a également organisé un atelier sur « La promotion de la sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OCI grâce à des intrants agricoles durables » à Ankara, République de Turquie, les 24 et 25 septembre 2024. L'objectif principal était d'établir une plate-forme efficace permettant aux participants d'échanger des expériences et connaissances précieuses, et des meilleures pratiques pour faire progresser les intrants agricoles durables pour l'amélioration de la sécurité alimentaire.
17. Dans le cadre du 11ème Appel à propositions du projet de financement des projets du COMCEC, le SESRIC a préparé et soumis une proposition de projet intitulée « Promouvoir la sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OCI grâce à des intrants agricoles durables » au profit de 15 pays membres de l'OCI. L'objectif principal du projet est de développer la sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OCI en promouvant l'utilisation d'intrants agricoles durables, tels que des semences améliorées, des engrais et des pesticides, pour aider les petits exploitants à atteindre une croissance durable afin d'assurer la sécurité alimentaire et d'atténuer la pauvreté rurale. Le projet a été approuvé pour être financé dans le cadre du financement de projets du COMCEC en 2024.

(c) Activités de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS)

18. Comme cela a été rapporté à la 39ème Session du COMCEC, la Sixième Réunion de l'Assemblée générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) qui s'est tenue à Doha, Etat du Qatar, le 3 octobre 2023, a examiné diverses questions relatives à l'administration, au budget, aux activités et aux projets de l'Organisation, et adopté plusieurs résolutions. Elle a élu S.E. l'Ambassadeur Askar Mussinov du Kazakhstan au poste de Directeur Général de l'OISA pour un mandat de 4 ans, à compter du 1er janvier 2024.
19. Malheureusement, le Directeur général nouvellement élu de l'OISA, Amb. Askar Mussinov est décédé subitement le 10 février 2024, peu après avoir pris ses fonctions. Dans ce contexte, La première Assemblée générale extraordinaire de l'OISA, qui s'est tenue virtuellement le 22 avril 2024, a élu l'Amb. Berik Aryn du Kazakhstan en tant que nouveau directeur général de l'OISA. Le 28 août 2024, la 3ème réunion du Conseil Exécutif Extraordinaire tenue virtuellement a approuvé la candidature de S.E. M. L'Ambassadeur Khusrav Noziri, en tant que nouveau Directeur général adjoint de l'OISA à compter du 9 septembre 2024.
20. Au cours de l'année sous revue, l'OISA a continué à mettre en œuvre les activités dans le cadre de ses différents programmes et projets. Plus précisément, 15 activités de renforcement des capacités ont été menées dans sept (07) États membres de l'OCI, à savoir la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Kazakhstan, la Mauritanie, le Maroc, le Pakistan et la

Tunisie au cours de cette période. Le rapport de l'OISA donne un aperçu de toutes ces activités.

(d) Adhésion au Statut de l'OISA

21. Au cours de l'année sous revue, la République du Cameroun et la République de Côte d'Ivoire ont soumis les instruments de ratification du Statut de l'OISA au Secrétariat général. En conséquence, le nombre d'États membres de l'OCI qui ont jusqu'à présent ratifié le Statut de l'OISA a atteint 18.

(e) Elaboration d'un plan stratégique pour assurer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI

22. Comme cela a été rapporté à la 39^{ème} Session du COMCEC, la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenue à Nouakchott, République islamique de Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023, a mandaté l'IOFS, le Groupe de la BID et le SESRIC pour élaborer un plan stratégique visant à assurer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI et le soumettre à la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole pour examen.
23. En vue de la mise en œuvre de cette résolution, un projet de plan stratégique pour la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI a été préparé par le Secrétariat de l'OISA, en collaboration avec le SESRIC et la BID. Le 15 juillet 2024, ce projet a été soumis aux États membres de l'OCI pour examen et contributions. Actuellement, les contributions des États membres de l'OCI sont en cours de collecte.

(f) Programme global de réponse à la sécurité alimentaire du Groupe de la BID

24. Comme indiqué précédemment, en juillet 2022, le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) a approuvé un programme de riposte à la sécurité alimentaire (FSRP) de 10,54 milliards de dollars américains pour aider les États membres de l'OCI à lutter contre l'insécurité alimentaire. Au 31 décembre 2023, le financement total approuvé par le Groupe de la BID dans le cadre du FSRP s'élevait à 4,03 milliards de dollars américains.
25. En outre, la BID a récemment donné l'autorisation de lancer le Programme d'accélérateur Tadamon pour la sécurité alimentaire. Cette initiative vise à aider les États membres à répondre aux besoins pressants en matière de sécurité alimentaire de leurs communautés les plus vulnérables, en collaboration avec les organisations de la société civile. Les détails de ce programme peuvent être obtenus auprès de la BID.

III. EMPLOI ET PRODUCTIVITE

26. La coopération intra-OCI dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale a pour objectif de promouvoir les conditions de travail et d'améliorer la sécurité et la santé des travailleurs au sein des États membres de l'OCI, ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre dans la région de l'OCI. Au cours de l'année sous revue, l'OCI et ses institutions compétentes ont poursuivi leurs activités visant à aider les demandeurs

d'emploi dans les pays de l'OCI à développer leurs compétences, connaissances et aptitudes organisationnelles et personnelles, ainsi qu'à améliorer leur compétitivité et, partant, leurs performances. Ceci est d'autant plus vrai compte tenu du fait que le taux de chômage dans les États membres de l'OCI, en tant que groupe, a été de 7,2% contre une moyenne mondiale de 6,2%, en 2021. La création d'opportunités d'emplois décents reste une priorité pour la majorité des pays de l'OCI. En conséquence, au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été réalisées :

(a) La 5^{ème} Conférence islamique des Ministres du Travail (CIMT)

27. La 5^{ème} Conférence islamique des ministres du Travail (CIMT) s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, du 21 au 23 novembre 2023, sous le thème « Solutions innovantes et numérisation des services du travail et de l'emploi dans les États membres de l'OCI ». La Conférence a échangé des points de vue sur les défis actuels affectant les travailleurs et les marchés du travail dans les États membres de l'OCI. Il a également examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et initiatives de l'OCI dans le domaine du travail et de l'emploi, y compris la stratégie du marché du travail de l'OCI, et les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce domaine.
28. La Conférence a mis l'accent sur l'impératif d'améliorer les normes de sécurité et d'hygiène au travail pour une plus meilleure résilience à l'avenir. Elle a également souligné le besoin urgent de développement des ressources humaines, en particulier à travers le perfectionnement et la reconversion de la main-d'œuvre dans les États membres de l'OCI, en réponse à l'évolution du monde du travail dans le contexte de la transition numérique et écologique de l'économie.
29. La 5^{ème} CIMT a en outre appelé à la mise en œuvre effective des cadres de coopération de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale. La 5^{ème} CIMT a également salué le lancement du Centre du Travail de l'OCI en tant que nouvelle institution spécialisée de l'OCI pour servir d'agence d'exécution pour la mise en œuvre des résolutions et des programmes de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale.

(b) Création du Centre du Travail de l'OCI

30. L'une des principales priorités du Secrétariat général, au cours de la période sous revue, aura été le renforcement des diverses institutions exécutives pour la coopération socio-économique entre les États membres de l'OCI et pour la mise en œuvre des divers programmes de l'Organisation dans le domaine du travail et de l'emploi. Pour ce faire, l'inauguration du Centre du Travail de l'OCI, une nouvelle institution spécialisée de l'Organisation, a eu lieu à Bakou, en République d'Azerbaïdjan, le 22 novembre 2023, concomitamment avec la 5^{ème} CIMT.
31. Les points forts de l'Assemblée générale ont été : la constitution du Conseil exécutif ; l'élection du Directeur général en tant que chef exécutif du Secrétariat du Centre du travail de l'OCI ; l'annonce d'un million de dollars américains par le gouvernement de l'Azerbaïdjan à titre de subvention de démarrage pour couvrir les dépenses du Secrétariat du Centre du travail de l'OCI pour les années budgétaires 2023-2026, à compter du 1^{er}

décembre 2023 ; et l'approbation de l'organigramme du Centre du travail de l'OCI. Il a été décidé que les détails du budget seraient décidés par le Conseil exécutif en consultation avec le Directeur général du Centre.

(c) Adhésion au Statut du Centre du Travail de l'OCI (OCICT)

32. Comme cela a été rapporté lors de la 39^{ème} Session du COMCEC, la République d'Irak, l'État de Palestine, la République fédérale de Somalie, la République d'Ouzbékistan, le Burkina Faso et la République de Djibouti ont signé le Statut du Centre du travail de l'OCI lors de la 5^{ème} ICLM à Bakou, Azerbaïdjan. , le 23 novembre 2023. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres de l'OCI sur la nécessité d'adhérer au Statut du Centre du travail de l'OCI. En conséquence, au cours de la période sous revue, la République de Guinée-Bissau, la République du Cameroun et la République de Gambie ont signé les Statuts du Centre du travail de l'OCI. En conséquence, le nombre d'États membres de l'OCI qui ont signé le Statut du Centre du Travail de l'OCI a atteint dix-neuf (19). Trois de ces pays (l'Azerbaïdjan, Bahreïn et la Türkiye) l'ont jusqu'à présent ratifié.

(d) Publications et cours de formation

33. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué à préparer des publications et à organiser des programmes de formation dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale au profit des Etats membres de l'OCI. En conséquence, au cours de la période sous examen, le SESRIC a élaboré son rapport périodique intitulé : « **Rapport sur le marché du travail de l'OCI 2023** », qui a été présenté en tant que principal document technique de référence à la 5^{ème} CIMT, prévue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, du 21 au 23 novembre 2023. Le SESRIC a, également, organisé, en format virtuel, les activités ci-après à l'intention d'experts des institutions nationales compétentes des Etats membres de l'OCI :

- 1) Webinaire sur « **Les Stratégies de soutien à la santé mentale au travail** » le 22 février 2024 ;
- 2) 4^{ème} réunion du **Réseau des services publics d'emploi de l'OCI (OCI-PESNET)**, du 29 février 2024 au 1^{er} mars 2024, à Marrakech, Royaume du Maroc ;
- 3) Cours de formation sur « **Les systèmes efficaces d'information sur le marché du travail** » les 13 et 14 mars 2024 ; et
- 4) Cours de formation sur les « **Statistiques du travail** » les 20 et 21 mai 2024, entre autres.

34. Dans le cadre du 11^{ème} Appel à propositions du projet de financement des projets du COMCEC, le SESRIC a développé un projet intitulé « Autonomiser les jeunes à travers l'amélioration de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) : Une voie vers l'emploi et la réussite » au profit de 15 États membres de l'OCI. L'objectif principal de ce projet est d'identifier les facteurs clés pour améliorer les stratégies d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) et accroître les capacités du personnel travaillant dans les domaines pertinents de l'EFTP en menant des activités de renforcement des capacités et de partage d'expériences sur le sujet. Le projet

a été approuvé pour être financé dans le cadre du financement de projets du COMCEC en 2024.

IV. COMMERCE ET INVESTISSEMENTS INTRA-OCI

35. Les activités commerciales intra-OCI comprennent des actions de coopération et des interventions dans les domaines de la promotion, du financement et de la facilitation du commerce, et des assurances des crédits à l'exportation. Les autres domaines d'activité comprennent le développement du secteur halal, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la sécurité alimentaire, l'innovation technologique dans le secteur de la santé et les programmes de renforcement des capacités, y compris les résultats des diverses consultations et la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

(a) Perspectives récentes du commerce et des investissements intra-OCI

36. Selon les données du CIDC, le volume net du commerce intra-OCI a atteint 884 milliards de dollars américains en 2023 contre 873 en 2022, milliards de dollars américains en 2022, soit une légère augmentation de 1,23%. Cette augmentation du volume est due à la flambée des prix des produits de base dans le monde entier et a accru la production locale pour répondre aux demandes des États membres. La mise en œuvre de certains accords bilatéraux et régionaux de commerce et d'investissement a contribué à cette croissance du volume du commerce intra-OCI. Toutefois, la part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur global des États membres a légèrement diminué de 0,54%, passant de 19,26% en 2022 à 19,16% en 2023.

37. Les dix principaux pays commerçants intra-OCI en 2022 étaient : les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Türkiye, la Malaisie, l'Indonésie, Oman, l'Égypte, le Pakistan, l'Iraq et le Qatar. Ces pays ont enregistré 72,80% du commerce net intra-OCI.

38. En 2023, un total de 27 pays a atteint l'objectif de 25% du commerce intra-OCI fixé dans le Programme d'action OCI-2025. Ces pays sont les suivants : Le Yémen, Oman, la Somalie, la Gambie, le Tadjikistan, l'Afghanistan, le Bénin, la Guinée-Bissau, le Liban, le Koweït, Bahreïn, la Syrie, le Niger, le Togo, le Tchad, la Jordanie, l'Iran, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Mali, le Djibouti, le Soudan, l'Égypte, le Turkménistan, les Comores, le Suriname et le Kirghizistan.

39. Quant au commerce mondial des pays de l'OCI en tant que groupe, la part des pays de l'OCI est passée de 2,9 billions de dollars américains en 2016 à 4,6 billions de dollars américains en 2023, soit une augmentation de 54,2%. Cependant, la part des pays de l'OCI ne représentait que 9,2% du commerce mondial en 2022 contre 9,3% en 2016, soit une baisse de 1,1%, principalement due à la fragilité des économies de l'OCI lors de la crise du COVID-19 et à la perturbation des chaînes de valeur mondiales (CVM).

40. Les investissements directs étrangers (IDE) dans le monde ont chuté de 12% en 2022 pour atteindre 1,3 billion de dollars américains en raison de crises mondiales qui se chevauchent – les prix élevés des produits alimentaires et de l'énergie et la montée en flèche de la dette publique. Le déclin a été principalement ressenti dans les économies développées, où les IDE ont chuté de 37 % pour atteindre 378 milliards de dollars. En

revanche, les flux d'IDE vers les pays en développement ont augmenté de 4 %, quoique de manière inégale, quelques grands pays émergents attirent l'essentiel des investissements, tandis que les flux vers les pays les moins avancés ont diminué de 16 %. Les flux d'IDE vers l'OCI ont suivi une évolution similaire à la tendance mondiale et ont diminué de 1,6 % en 2022 pour atteindre 135,7 milliards de dollars américains, contre 137,8 milliards de dollars américains en 2021.

(b) Financement du commerce, investissement et assurance-crédit à l'exportation

41. Au 31 décembre 2023 et depuis sa création en 2008, le total cumulé des approbations et des décaissements de la Société islamique internationale de financement du commerce (ITFC) atteignait respectivement 75,4 milliards de dollars et 63,5 milliards de dollars. En 2023, le total des approbations de financement du commerce de la SIFC s'est élevé à 6,9 milliards de dollars américains, soit une augmentation par rapport aux 6,8 milliards de dollars américains de 2022, tandis que les décaissements ont atteint 6 milliards de dollars américains contre un décaissement de 6,8 milliards de dollars américains en 2022.
42. Depuis sa création en 2008, la SIFC a approuvé près de 13 milliards de dollars américains pour renforcer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. En 2023, la SIFC a alloué 2,18 milliards de dollars à cette fin, ce qui représente 31,5 % du total des approbations de l'année. Au cours de la même année, la part du financement de l'alimentation et de l'agriculture a augmenté de 4,3 % par rapport à 2022, bénéficiant à six pays d'Afrique et d'Asie.
43. Au cours des trois prochaines années et demie, entre 2022 et 2025, la SIFC vise à fournir 4,5 milliards de dollars américains dans le cadre du Programme de réponse à la sécurité alimentaire (FSRP) du Groupe de la BID pour répondre aux besoins immédiats des États membres vulnérables. La SIFC concevra également des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique pour atténuer les défis en matière de sécurité alimentaire dans les États membres. La mise en œuvre du programme FSRP par la SIFC a réalisé des progrès significatifs, avec des approbations dépassant 3 milliards de dollars américains et des décaissements dépassant 2,3 milliards de dollars américains.
44. En 2023, la SIFC a ajouté 11 nouvelles banques et institutions financières à sa liste d'institutions partenaires dans les États membres, d'Azerbaïdjan, du Bangladesh, de Côte d'Ivoire, de Jordanie, du Sénégal, de Türkiye et d'Ouzbékistan. Cela porte le nombre total de banques partenaires de la SIFC à 39. Le financement total approuvé pour les PME et le secteur privé en 2023 s'élevait à 905 millions de dollars américains, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2008, les approbations cumulées pour les clients du secteur privé et des PME s'élèvent à 18,5 milliards de dollars américains, ce qui représente 25 % du portefeuille de financement du commerce de la SIFC.
45. En outre, en 2023, un total de 22 activités de développement du commerce a été exécuté dans le cadre des Ponts commerciaux arabo-africains (AATB), qui visent à promouvoir et à renforcer les projets de commerce, d'investissement et d'infrastructure entre l'Afrique et le monde arabe.

46. Pour sa part, en 2023, la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIACE) a soutenu un montant combiné de 6,19 milliards de dollars américains de commerce et d'investissement intra-OCI, ce qui représente une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente. au montant total de 6,19 milliards de dollars américains. Sur ce chiffre, 5,36 milliards de dollars américains représentaient le commerce intra-OCI, et 0,83 milliard de dollars américains représentaient les investissements intra-OCI. Depuis sa création en 1994, les activités assurées cumulées de la SIACE dépassent 108,3 milliards de dollars américains pour 49 États membres, dont 86,2 milliards de dollars américains de crédit à l'exportation et 22,1 milliards de dollars américains d'assurance des investissements.

(c) Facilitation des échanges commerciaux

47. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres sur la nécessité de donner effet aux différents instruments commerciaux multilatéraux de l'OCI en vigueur. Au cours de l'année sous revue, la République de Gambie a signé le Protocole sur le régime tarifaire préférentiel pour le système de préférences commerciales (SPC) entre les États membres de l'OCI et les règles d'origine du SPC-OCI. L'état de signature et de ratification des accords économiques de l'OCI, y compris le SPC-OCI, est annexé au présent rapport (Annexe I).
48. La 3ème réunion ministérielle à composition non limitée du Comité de négociations commerciales SPC-OCI s'est tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 10 et 11 juin 2024. La réunion a examiné la mise en œuvre du SPC-OCI par les États membres participants de l'OCI. La réunion a également discuté du lancement d'un nouveau cycle de négociations visant à élargir la portée du SPC-OCI. À cette fin, la réunion a chargé le Secrétariat du CNC de mener une étude sur les avantages, les défis et le potentiel du SPC-OCI en tenant compte des meilleures pratiques internationales. Le Secrétariat du CNC a également été chargé de préparer, en consultation avec le Secrétariat général de l'OCI, une note juridique explicative sur la date d'entrée en vigueur des Accords SPC-OCI.

(d) Programmes de renforcement des capacités relatives au commerce et publications

49. Le CIDC a organisé un atelier sur le « Développement du commerce numérique en Afrique au profit des pays africains membres de l'OCI », à Casablanca, Royaume du Maroc, du 8 au 10 janvier 2024. L'objectif était de renforcer la capacité des États membres africains de l'OCI face aux enjeux du commerce numérique.
50. Le SESRIC, en collaboration avec l'Autorité turque de la concurrence (TCA), a organisé un cours de formation sur « le renforcement des autorités de la concurrence pour une concurrence équitable sur le marché » les 2 et 3 avril 2024.
51. Le SESRIC, en collaboration avec le Ministère de la Planification du Développement National de la République d'Indonésie (BAPPENAS) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), a organisé un atelier sur « Le développement de l'industrie halal dans les pays de l'OCI » les 24 et 25 avril 2024.

52. Le SESRIC a organisé un webinaire sur « L'économie circulaire pour l'entrepreneuriat à impact durable » le 28 août 2024 pour explorer les principes de l'économie circulaire dans la promotion de l'entrepreneuriat durable et percutant et le partage des meilleures pratiques entre les États membres de l'OCI.
53. Le SESRIC et la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC) ont mené conjointement des recherches sur les implications de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) pour les pays situés le long de la route transsaharienne, à savoir le Nigeria, le Niger, le Tchad, la Tunisie, l'Algérie et le Mali. Cette étude de recherche évalue la contribution de l'autoroute transsaharienne à l'augmentation du commerce en Afrique suite à la mise en œuvre de l'AfCFTA.

(e) Promotion de l'investissement

1) Forum d'investissement de l'OCI en Afrique

54. Conformément à la Résolution de la 48^{ème} CMAE, le Secrétariat général, en coordination avec le pays hôte et les institutions compétentes de l'OCI, devait organiser un forum d'investissement de l'OCI en Afrique en 2023. Le Forum a ensuite été reporté à 2024 et le Secrétariat général a reçu des offres de 2 pays africains de l'OCI pour accueillir ledit Forum en 2024. Il s'agit de la République du Mali et de la République du Tchad. Cependant, la République de Gambie et la République du Tchad ont retiré leurs offres au profit de la République du Mali. Le Secrétariat général de l'OCI a récemment informé la République du Mali du retrait de la République du Tchad, ainsi que de l'acceptation de l'offre du Mali d'organiser cet important événement. Le Secrétariat a également suggéré à la République du Mali de proposer deux dates alternatives pour l'organisation du Forum d'investissement de l'OCI en Afrique en 2025.
55. La finalité première du Forum est d'explorer les opportunités d'investissement dans divers secteurs des économies nationales des États membres africains de l'OCI. D'autres objectifs essentiels assignés au Forum incluront, entre autres, à : identifier les cadres et facteurs propices à un environnement d'affaires favorable dans les États membres africains de l'OCI ; offrir aux chefs d'entreprise la possibilité d'explorer les défis et les opportunités dans les secteurs stratégiques clés des produits de base ; aménager une plateforme à l'intention des parties prenantes publiques et privées de l'OCI, à même de leur permettre d'entrer en contact direct avec les décideurs politiques, aux niveaux national et régional, et partant, partager les idées sur les moyens d'améliorer le climat des affaires ; favoriser la discussion entre les acteurs publics et commerciaux sur les voies et moyens permettant de renforcer la compétitivité par l'échange des points de vue sur des questions, telles que l'accès au financement et aux marchés extérieurs.

2) Deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts (GIE) sur le projet de protocole d'établissement d'un mécanisme permanent de règlement des différends relatifs aux investissements

56. Comme cela a été rapporté à la 39^{ème} session du COMCEC, la 2^{ème} réunion du Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner le projet de Protocole sur la création d'un mécanisme permanent de l'OCI pour le règlement des différends relatifs aux

investissements, qui s'est tenue à Casablanca, au Maroc, du 14 au 16 septembre 2023, a demandé au Secrétariat général, en collaboration avec le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Banque Islamique de Développement (BID), d'incorporer les propositions faites lors de la 2^{ème} réunion dans les articles pertinents du projet de Protocole, et de soumettre à nouveau le Projet révisé de Protocole aux États membres de l'OCI pour examen.

57. La troisième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts (GIE) a eu lieu à Istanbul, République de Türkiye, les 8 et 9 octobre 2024. La réunion a été organisée par le Secrétariat général de l'OCI en collaboration avec le gouvernement de la République de Türkiye. L'objectif de la réunion était de poursuivre les délibérations sur l'étude du développement d'un mécanisme permanent pour le règlement des différends liés aux investissements dans le cadre de l'Accord de promotion, de protection et de garantie des investissements entre les États membres de l'OCI.
58. La 50^{ème} session du CMAE, tenue à Yaoundé, Cameroun, les 29 et 30 août 2024, a salué la demande des neuf États membres de l'OCI de tenir une réunion du Groupe intergouvernemental d'experts des parties contractantes à l'Accord de promotion, de protection et de garantie des investissements entre les États membres de l'Organisation de coopération islamique, afin d'étudier les moyens de réviser et d'actualiser cet accord. À cet égard, la troisième réunion du GIE a souligné la nécessité de reporter les discussions sur le projet de protocole visant à établir un mécanisme permanent de règlement des différends en matière d'investissement. Cette décision est basée sur la nécessité d'aligner le protocole sur les révisions de l'Accord qui sera examiné et mis à jour conformément à la résolution susmentionnée de la 50^{ème} session du CMAE.

(f) Développement du secteur Halal

59. Dans les États membres de l'OCI, la taille globale de l'industrie halal a été estimée à 3,7 billions de dollars américains en 2020 et devrait atteindre 4,7 billions de dollars américains en 2024. L'industrie halal a acquis une importance croissante dans l'agenda des États membres de l'OCI et des institutions de l'OCI, non seulement en raison de son importance économique, de ses opportunités commerciales lucratives et de son potentiel de croissance, mais également de ses impacts positifs sur le développement socio-économique, notamment à travers la création de nouveaux emplois, la réduction des vulnérabilités économiques et l'atténuation de la pauvreté. Au cours de l'année sous revue, les institutions compétentes de l'OCI, dans le cadre de leurs mandats respectifs, ont continué à mener diverses activités.

i. 18^{ème} Assemblée générale de l'INMPI

60. La 18^{ème} Assemblée générale (AG) de l'INMPI s'est tenue, le 1^{er} novembre 2023, à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite. Elle a approuvé le rapport de l'auditeur financier externe du Secrétariat général de l'INMPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. La réunion a également approuvé le budget de l'INMPI pour 2024, les contributions annuelles mandataires des États membres au titre du budget de l'INMPI et le programme d'activités pour 2024.

ii. La séance inaugurale de l'Assemblée générale du Forum islamique des organismes d'accréditation Halal

61. La 49^{ème} session du CMAE, qui s'est tenue à Nouakchott, en Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023, a adopté une résolution sur l'octroi au Forum d'accréditation des organismes islamiques halal le statut d'institution affiliée à l'OCI et a appelé les États membres de l'OCI et les organismes affiliés à l'OCI à coopérer avec ce forum pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées.
62. La session inaugurale de l'Assemblée générale du Forum islamique pour les organismes d'accréditation halal (IFHAB) s'est tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 2 novembre 2023, parallèlement à la 18^{ème} réunion de l'Assemblée générale de l'INMPI. L'Assemblée générale a formé le Comité exécutif du Forum et a approuvé son statut temporaire. L'IFHAB vise à améliorer la compréhension mutuelle et une communication efficace entre les organismes d'accréditation pour soutenir l'industrie Halal à différents niveaux.

iii. L'Expo Halal 2023 et le 9^{ème} Sommet mondial du Halal

63. Le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) ont été co-organisateurs de l'Expo Halal 2023 et du 9^{ème} Sommet mondial Halal placées sur le thème : « Une passerelle pour l'économie halal mondiale : dévoiler les potentiels » se ont eu lieu, du 23 au 26 novembre 2023, à Istanbul, République de Türkiye, sous les auspices de la Présidence de la République de Türkiye.
64. L'événement visait à soutenir les acteurs locaux et internationaux de l'industrie Halal en promouvant l'innovation et les initiatives durables. Il comprenait des conférenciers principaux, des présentations dirigées par l'industrie, ainsi que de nombreuses opportunités de réseautage B2B, créant ainsi une plate-forme interactive pour des discussions scientifiques et commerciales de haut niveau.
65. L'exposition Halal et le 10^{ème} Sommet mondial Halal se tiendront à Istanbul, en République de Türkiye, du 27 au 30 novembre 2024. Ces événements sont prêts à continuer de jouer leur rôle d'événements importants pour l'industrie Halal et offrent une opportunité unique aux participants de dialoguer avec les leaders de l'industrie, d'explorer de nouveaux marchés et de garder une longueur d'avance sur les tendances émergentes.

iv. Forum Halal de La Mecque 2024

66. La Chambre Islamique de Commerce et de Développement (CICD), en collaboration avec les Chambres de Commerce de La Mecque et de Médine, a organisé le Forum Halal de La Mecque 2024, qui s'est tenu à La Mecque, Royaume d'Arabie saoudite, du 23 au 25 janvier 2024. Le thème de cet événement était « *Innovation sur le marché Halal* ». Le Forum Halal de La Mecque visait à partager les connaissances et les meilleures pratiques entre les gouvernements, les entreprises du secteur privé et la société civile dans divers secteurs tels que l'alimentation halal, les produits pharmaceutiques halal, la

mode modeste, les cosmétiques halal, la finance islamique et le tourisme halal. L'exposition Halal a également été organisée en marge du Forum.

v. La 10^{ème} Exposition Halal de l'OCI

67. La 10^{ème} Expo Halal de l'OCI devait initialement avoir lieu à Tunis, République tunisienne, du 8 au 12 octobre 2024. Toutefois, dans la perspective des élections présidentielles tunisiennes prévues le 6 octobre 2024, la 10^{ème} Expo Halal de l'OCI a été reportée à une date ultérieure.

vi. Forum des affaires et du tourisme halal en Azerbaïdjan

68. La République d'Azerbaïdjan a organisé le Forum des affaires et du tourisme halal d'Azerbaïdjan (AZHAB) sur le thème « Nourrir un écosystème halal durable dans la région » les 8 et 9 octobre 2024, à Bakou, en Azerbaïdjan. L'objectif était d'explorer le potentiel de la région pour le commerce Halal et de promouvoir des pratiques éthiques et durables dans l'industrie Halal.

V. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE

69. La 50^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) a salué la célébration du Prix de la ville du tourisme et a encouragé les États membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs qui seront entrepris dans leurs pays respectifs. Tous les États membres ont également été encouragés à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OCI.

(a) Commémoration du Prix de la Ville du Tourisme de l'OCI 2024

70. Le gouvernement de la République d'Ouzbékistan a organisé la cérémonie de lancement de Khiva en tant que ville du tourisme de l'OCI pour 2024, à Khiva, en Ouzbékistan, le 5 mars 2024. La cérémonie de lancement visait à lancer une série d'activités dans le cadre de la commémoration de Khiva en tant que ville touristique de l'OCI pour 2024, pour présenter son riche patrimoine musulman devant la communauté mondiale, en particulier les touristes musulmans.

(b) 12^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT)

71. La 12^{ème} session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT) s'est tenue à Khiva, en République d'Ouzbékistan, du 31 mai au 2 juin 2024, sous le thème « *Développement de l'industrie touristique de manière durable et résiliente* ». La 12^{ème} CIMT a examiné la mise en œuvre des résolutions des conférences précédentes, y compris la Feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI. La Conférence a également sélectionné Dakar (République du Sénégal), Le Caire (République arabe d'Égypte) et Lahore (République islamique du Pakistan) comme villes touristiques de l'OCI pour 2025, 2026 et 2027 respectivement.

(c) **Programmes de renforcement des capacités en matière du Tourisme**

72. Dans le cadre de son Programme de Renforcement des Capacités en matière du Tourisme (Tourism-CaB), le SESRIC a mis en œuvre, entre autres, les activités de formation en matière de renforcement des capacités suivantes :

- Un cours de formation en ligne sur « **Le tourisme halal et les services d'accueil favorables aux musulmans** » au profit de 109 participants du Comité d'État pour le développement du tourisme en Ouzbékistan, du 8 au 12 janvier 2024.
- Un cours de formation statistique en ligne sur les « **Statistiques du tourisme** » au profit des participants des offices nationaux de statistique (ONS) et des institutions nationales compétentes de 19 États membres de l'OCI, les 21 et 22 février 2024.

73. Dans le cadre du 11^{ème} Appel à propositions de projets de financement de projets du COMCEC, le SESRIC a préparé et soumis une proposition de projet intitulée « **Renforcement des capacités des conseils africains du tourisme grâce à des pratiques de gestion durable des ressources humaines** » au profit de 17 États membres de l'OCI. L'objectif de ce projet est de contribuer au développement d'un secteur touristique résilient, compétitif et durable en Afrique. Le projet a été approuvé pour être financé dans le cadre du financement de projets du COMCEC en 2024.

(d) **Forum du Secteur privé de l'OCI sur le Tourisme**

74. Le 11^{ème} Forum du secteur privé OCI/COMCEC s'est tenu virtuellement le 7 novembre 2023 sous le thème : « **Perspectives et défis du tourisme respectueux du climat à l'ère de la durabilité** ». La réunion a discuté des perspectives et des défis associés à la promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement dans les États membres de l'OCI et a tiré des conclusions pour examen par les autorités compétentes.

(e) **3^{ème} Foire du Tourisme de l'OCI**

75. Le 3^{ème} Salon du tourisme de l'OCI, sous le thème « Une plateforme exclusive promouvant un tourisme favorable aux musulmans où les traditions et la modernité convergent », a été organisé par le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) en collaboration avec le Centre du tourisme du Qatar, à Doha, au Qatar, du 20 au 22 novembre 2023. L'objectif principal de la foire était de présenter le potentiel touristique et d'encourager les investissements dans les secteurs du voyage et du tourisme dans les États membres de l'OCI.

(f) **Recherches et publications sur le tourisme**

76. Le SESRIC a préparé un rapport sur « **Le tourisme international dans les pays de l'OCI en 2024 : Favoriser le tourisme intelligent et durable pour le développement** » comme document de base technique pour la 12^{ème} session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT), qui s'est tenue du 31 mai au 2 juin 2024 à Khiva,

République d'Ouzbékistan. Ce rapport fournira une analyse complète de l'état du tourisme international dans les États membres de l'OCI en examinant un ensemble d'indicateurs clés du tourisme. Le rapport étudie également le marché de niche du tourisme islamique, qui constitue un sous-secteur prometteur de l'industrie du tourisme et du voyage dans le monde islamique et au-delà. Le rapport se termine par des recommandations politiques pour le développement d'un secteur du tourisme durable dans les États membres de l'OCI.

77. Le SESRIC héberge 12 indicateurs dans la catégorie du tourisme de la base de données OICStat, qui sont régulièrement mis à jour.

VI. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

78. Les Etats membres de l'OCI reconnaissent que le transport est l'un des principaux catalyseurs du développement économique et de la compétitivité internationale, compte tenu de son rôle en tant que secteur critique de soutien logistique et de services. L'amélioration des facilités de transport et de communication entre les États membres de l'OCI reste un domaine important de la coopération intra-OCI. À cet égard, cette section résume les développements récents et les activités planifiées de l'OCI dans ce secteur important.

a) Deuxième Conférence des Ministres du Transport de l'OCI

79. En ce qui concerne la redynamisation de la Conférence ministérielle de l'OCI sur le transport, dont la première session s'est tenue à Istanbul, Türkiye, du 7 au 10 septembre 1987, le Secrétariat général, en août 2024, a de nouveau demandé aux États membres de l'OCI, d'indiquer leur volonté d'accueillir la conférence proposée en 2025, et actuellement une offre concrète de tout Etat membre de l'OCI pour abriter ladite Conférence est attendue.
80. Dans le même ordre d'idées, la séance de réflexion du 50ème CMAE sur le thème « Développer les infrastructures de transport et de communication intra-OCI : instrument clé dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité », qui s'est tenue à Yaoundé, au Cameroun, le 29 août 2024, a souligné la nécessité de relancer la Conférence ministérielle de l'OCI sur les transports pour discuter des questions liées à la promotion de la coopération intra-OCI en matière de transport.
81. Dans ce contexte, il est nécessaire que les Etats membres de l'OCI élaborent un cadre de coopération clair et bien défini dans le domaine du transport, qui servira de base au développement de corridors et de réseaux de transport visant à renforcer la connectivité physique et à faciliter le commerce et l'investissement dans les Etats membres de l'OCI. Pour ce faire, la revitalisation de la Conférence des Ministres du Transport de l'OCI pourrait s'avérer crucial. Il importe aussi de rappeler que la 48^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), qui s'est tenue au Pakistan, les 22 et 23 mars 2022, avait salué l'initiative de la République d'Indonésie d'accueillir l'une des

prochaines sessions de la Conférence des Ministres du Transport de l'OCI, sans pour autant préciser la date à laquelle elle serait disposée à le faire.

b) *Mise en œuvre du Projet ferroviaire Dakar – Port Soudan de l'OCI*

82. En ce qui concerne l'exécution du projet ferroviaire de l'OCI Dakar-Port-Soudan, depuis la 39^{ème} session du COMCEC, le Secrétariat général de l'OCI n'a reçu aucune information indiquant d'autres actions entreprises de la part des États membres concernés de l'OCI, qui sont impliqués dans ce projet. Le Secrétariat général a demandé des mises à jour aux pays concernés sur leurs composantes nationales spécifiques de ce corridor de transport. Jusqu'à présent, seuls deux ont envoyé des informations sur leur volet national du projet. Le rôle du Secrétariat général est de continuer à promouvoir et à suivre la mise en œuvre de ce projet auprès des États membres concernés.
83. À cet égard, la séance de réflexion susmentionnée du 50^{ème} CMAE a souligné la nécessité de diligenter la mise en œuvre du projet ferroviaire de l'OCI Dakar-Port-Soudan en collaboration avec l'Union africaine.
84. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général prend actuellement les dispositions nécessaires pour organiser la 2^{ème} réunion des parties prenantes sur ce projet en 2024/2025. Cet événement permettra aux États membres de l'OCI participants de présenter leurs segments nationaux du projet. Il réunira également les diverses parties prenantes, dans l'espoir qu'elles articuleront leurs contributions possibles au projet et mettront l'accent sur la façon dont leur partenariat envisagé accélérera l'exécution de ce projet.

c) *Publications et programmes de renforcement des capacités dans le secteur des transports*

85. Au cours de l'année sous revue, le SESRIC a parachevé une étude sur « Le transport pour le développement dans les pays membres de l'OCI : Implications pour le commerce et le tourisme, et défis pour les pays sans littoral », pour examiner l'état actuel du secteur du transport et les contraintes potentielles à la connectivité à travers les États membres de l'OCI. Plus précisément, le rapport décrit l'état actuel du secteur des transports et les contraintes potentielles à la connectivité qui doivent être abordées dans tous les États membres de l'OCI, avec une référence particulière aux problèmes et défis rencontrés par les États membres de l'OCI sans littoral dans ce domaine. Chemin faisant, le rapport promeut l'idée d'une région de l'OCI bien connectée, dotée d'infrastructures de transport modernes et fonctionnelles, d'un passage plus facile aux portes frontalières, d'un commerce extérieur plus rapide et de corridors économiques opérationnels susceptibles d'élargir la base et les opportunités de croissance économique et de bien-être.
86. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB), le SESRIC a organisé deux cours de formation statistique en ligne sur les « Indicateurs de l'ODD 9 (Industrie, Innovation, Infrastructure) » les 18 et 19 décembre 2023 et les 17 et 18 janvier 2024, respectivement. au profit des participants des offices nationaux de statistique (ONS) et des institutions nationales compétentes des États membres arabes et francophones de l'OCI.

87. Le SESRIC héberge également 43 indicateurs dans la catégorie Transports et communications de la base de données OICStat et ils sont régulièrement mis à jour.

VII. ROLE DU SECTEUR PRIVE

88. La croissance du secteur privé est largement reconnue comme une composante essentielle de la promotion d'un développement socio-économique durable et de la création d'opportunités économiques dans toute société donnée. Par conséquent, les différentes sessions du CMAE ont appelé les États membres à intégrer le rôle du secteur privé dans la promotion du développement socio-économique et de la coopération au sein de l'OCI. Dans ce sens, cette section du rapport résume les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce secteur.

(a) 35^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de la CICA

89. La 36^{ème} réunion du Conseil d'administration de la Chambre Islamique de Commerce et de Développement (CICD) s'est tenue parallèlement au Forum « Investir dans l'économie numérique », organisée conjointement par l'ICCD et la Chambre de Commerce de Jordanie (JCC), à Amman, Royaume hachémite de Jordanie, les 26 et 27 mai 2024.
90. La réunion du Conseil d'administration a discuté des initiatives « Manafea » et d'autonomisation de l'économie palestinienne de la CICD ainsi que du programme d'accréditation de la CICD, approuvé par la 68^{ème} réunion du Comité financier, qui s'est tenue à Amman, en Jordanie, le 26 mai 2024.

(b) Projets de la CICD

91. Dans le cadre de ses efforts continus pour soutenir et promouvoir le développement durable dans les États membres de l'OCI, la CICD a lancé plusieurs projets. Ces projets comprennent :
- **Série Le meilleur de l'entrepreneuriat (BOE).** La série BOE vise à promouvoir l'entrepreneuriat et à renforcer le commerce et les investissements entre les États membres de l'OCI. La 1^{ère} BOE Asia s'est tenue à Karachi, au Pakistan, le 28 août 2024.
 - **Programme d'accréditation de la CICD :** La CICD a officiellement lancé son programme d'accréditation en janvier 2023, qui vise à développer et à améliorer les services fournis par les chambres de commerce des pays membres, ainsi qu'à les guider vers la durabilité.
 - **Initiative pour les femmes propriétaires d'entreprises dans les pays de l'OCI.** Dans le cadre de ce projet, la CICD mènera des activités de recherche intitulées « Développement des connaissances sur les femmes entrepreneurs établies et à fort

potentiel dans l'OCI », ciblant initialement le Pakistan, le Royaume d'Arabie saoudite, l'Égypte et la Türkiye. Les activités visent à i). Identifier les motivations et les facteurs critiques de réussite des principales femmes entrepreneures, ii). Découvrir l'impact socio-économique des principales entreprises dirigées par des femmes par le biais d'entreprises détenues ou d'ONG, iii). Identifier les opportunités et les obstacles qui leur sont propres ainsi que leur croissance au sein de l'OCI. À cet égard, la CICD a organisé sa première activité de groupe de discussion parmi d'éminentes femmes d'affaires à Karachi le 25 janvier 2024.

- **Renforcer l'initiative économique palestinienne.** L'initiative vise à relancer l'économie palestinienne en mobilisant le rôle du secteur privé, en se concentrant sur le renforcement de l'autonomisation numérique, en établissant un système complet d'enseignement à distance, en soutenant les entreprises grâce à des initiatives financières et au développement d'infrastructures pour le travail à distance, et en favorisant l'indépendance et la résilience économiques.

(c) Centre d'arbitrage de l'OCI

92. Le Centre d'arbitrage de l'OCI (CA-OCI) a réalisé des progrès significatifs en 2023, renforçant sa structure, sa gouvernance et sa présence internationale. Les principales réalisations comprennent : la création d'un comité exécutif, la publication de son règlement d'arbitrage, la désignation des membres du conseil de surveillance international, le parrainage et/ou la participation à des événements d'arbitrage importants en Türkiye, au Royaume-Uni et en Ouzbékistan, ainsi que l'organisation d'événements parallèles en marge de réunions internationales et l'interaction avec les parties prenantes par le biais de réunions et de protocoles d'accord. Le Centre a également participé activement à des événements internationaux, tels que les groupes de travail de la CNUDCI. En outre, dans le cadre des efforts d'institutionnalisation, le document d'identité (histoire, objectifs, vision, mission et valeurs fondamentales), les jalons et le règlement intérieur du CA-OCI ont été approuvés. En avril 2024, le CA-OCI a nommé son nouveau Secrétaire général, le Dr Umar A. Oseni.

(d) Forum du Secteur privé de l'OCI

93. Conformément à la Résolution de la 49^{ème} CMAE, le Secrétariat général, en coordination avec le pays hôte, le Royaume hachémite de Jordanie, et les institutions concernées de l'OCI, organisera un forum du secteur privé de l'OCI en 2024. L'objectif principal du Forum du secteur privé est de renforcer le rôle de ce dernier dans les États membres de l'OCI en tant que moteur de la croissance, tout en capitalisant sur les expériences et les leçons apprises de différentes parties de la région de l'OCI, et en institutionnalisant le dialogue politique au niveau de l'OCI sur le développement du secteur privé. Le Royaume hachémite de Jordanie a toutefois demandé le report du Forum à 2025 et la date exacte du Forum sera confirmée en temps utile.
94. Les autres objectifs spécifiques du forum sont : la généralisation du rôle du secteur privé dans le développement socio-économique pendant la période de relance post-pandémie ; l'augmentation de la part du secteur privé dans le PIB et l'emploi ; la promotion de l'investissement du secteur privé ; le renforcement du rôle du secteur privé dans

l'accélération de la mise en œuvre des programmes nationaux et de l'OCI pour le développement économique à travers une meilleure mobilisation de leurs ressources et de leur potentiel ; et la création d'opportunités de réseautage entre les acteurs du secteur privé des États membres de l'OCI pour soutenir le commerce et l'investissement intra-OCI.

(e) Activités de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD)

95. La SID, membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), dispose actuellement d'un capital autorisé de 4 milliards de dollars américains et compte parmi ses actionnaires 56 États membres de l'OCI et 5 institutions financières publiques. Le mandat de la SID est de soutenir le développement économique des États membres de l'OCI à travers la fourniture d'un financement, de conseils et d'une assistance technique aux projets du secteur privé conformément aux principes de la charia. À la fin du premier trimestre 2024, les approbations cumulées brutes de la SID s'élevaient à 8,3 milliards de dollars américains et les décaissements cumulés s'élevaient à 4,6 milliards de dollars américains.
96. En 2023, la SID a approuvé un financement total de 532 millions de dollars américains. Sur le plan sectoriel, (76%) des nouveaux projets approuvés étaient destinés au secteur financier, suivi des investissements du secteur non financier axés sur des secteurs à fort impact tels que l'industrie et les mines (13%), les transports (5%) et l'énergie (5%). En termes de répartition régionale, (35%) des approbations de projets ont été attribuées à l'Europe et à l'Asie centrale, suivies par l'Asie (25%), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA) (20%), l'Afrique subsaharienne (ASS) (19%), avec un projet régional basé en Asie (1%).

VIII. PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

97. La réduction de la pauvreté reste un défi majeur pour les efforts de développement des États membres de l'OCI. À cette fin, les diverses initiatives de réduction de la pauvreté de l'OCI visent à créer des emplois en favorisant les compétences, la compétitivité et l'entrepreneuriat. En conséquence, ce segment met en évidence les derniers développements concernant les programmes et activités de réduction de la pauvreté de l'OCI.

(a) Fonds de Solidarité islamique pour le développement (FSID)

98. La 50ème session du CMAE a appelé les États membres de l'OCI à honorer leurs engagements respectifs envers le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) et à prendre des engagements supplémentaires sur une base volontaire, y compris l'allocation de Waqf en faveur du FSID afin d'atteindre le capital cible dudit Fonds, qui s'élève à 10 milliards de dollars américains.
99. À la fin de l'année 2023, les contributions au capital du FSID ont atteint 2,6 milliards de dollars américains, promis par 48 États membres de l'OCI (1,6 milliard de dollars américains) et le Groupe de la BID (1 milliard de dollars américains). Cela représente

26% du capital visé par le Fonds, soit 10 milliards de dollars américains. Les engagements les plus importants ont été pris par l'Arabie Saoudite (1 milliard de dollars) et le Koweït (300 millions de dollars). Le montant total des contributions versées s'élève à 2,532 milliards de dollars américains, dont 1 milliard de dollars versés par la BID et 1,532 milliard de dollars versés par les États membres. En 2023, le montant total mobilisé pour le FSID s'élevait à 8,47 millions de dollars.

100. Le capital du FIDF étant une dotation (Waqf), les opérations, qui concernent les subventions essentielles et les prêts concessionnels, sont financées par les revenus non distribués. Depuis sa création en 2007, le FSID a approuvé au total environ 1,27 milliard de dollars américains de prêts concessionnels, de subventions et d'investissements pour financer des projets et des programmes de réduction de la pauvreté dans les États membres de l'OCI. Les subventions cumulées ont atteint 135,34 millions de dollars américains, les prêts 974,3 milliard de dollars américains et les investissements 123,8 millions de dollars américains. Au total, 51 États membres de l'OCI ont bénéficié du financement du FSID.
101. Les principaux secteurs de financement du FSID ont été l'agriculture (23,1%), l'éducation (20,3%), la santé (18,2%), l'énergie (13,8%), l'autonomisation économique et la microfinance (13,3%), l'eau et assainissement (5,9%), et autres (5%). Les PMA de l'OCI ont été les principaux bénéficiaires, recevant plus de 74% du financement du Fonds.
102. Le FSID a besoin de fonds pour étendre ses activités destinées à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des services sociaux et de l'infrastructure. En conséquence, le Secrétariat général continue de sensibiliser les États membres pour qu'ils versent leurs contributions au Fonds et annoncent des promesses supplémentaires pour atteindre l'objectif de 10 milliards de dollars américains, fixé pour le Fonds par les dirigeants de l'OCI en 2005.

(b) *Programme spécial pour le développement de l'Afrique*

103. Le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) a été lancé en 2008 et vise à faire progresser les activités socio-économiques en faveur des pauvres. Les priorités sectorielles du PSDA sont axées sur la promotion de la croissance économique et de l'intégration régionale. Le PSDA se concentre sur (i) l'agriculture et la sécurité alimentaire ; (ii) l'eau et l'assainissement ; (iii) la production et la distribution d'électricité ; (iv) les infrastructures de transport ; (v) l'éducation ; et (vi) l'élimination des principales maladies transmissibles.
104. En novembre 2012, lorsque la phase d'approbation du PSDA s'est achevée, le niveau des engagements de financement du programme par le Groupe de la BID avait atteint 5 milliards de dollars américains. Un total de 480 projets soumis par 22 États membres africains de l'OCI, avaient été approuvés pour leur financement dans le cadre du PSDA.
105. Depuis lors, l'accent a été mis sur l'approfondissement de la mise en œuvre des projets approuvés pour s'assurer que les résultats escomptés sont atteints. À cet égard, il convient

de noter que les projets suivants ont été achevés avec succès, tandis que d'autres sont encore en phase de mise en œuvre :

- i. Barrage de Roseires au Soudan (53,33 millions de dollars américains) ;
 - ii. Projet d'infrastructure urbaine de base pour le logement social à Bamako, Mali (6,7 millions de dollars américains) ;
 - iii. Projet de logement social à Bamako, Mali (5,7 millions de dollars américains) ;
Route Linguère-Matam, Sénégal (12,12 millions de dollars américains) ;
 - iv. Construction de la route Dapaong-Ponio-Frontière, Burkina Faso (7 millions de dollars américains) ;
 - v. Projet de construction de la route Koudougou-Dedougou, Burkina Faso (10 millions de dollars américains) ;
 - vi. Construction de la route Bassar-Katchamba, Togo (7,5 millions de dollars américains) ; et
 - vii. Programme de reconstruction post-conflit pour le Centre-Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire (20 millions de dollars américains), entre autres.
106. La mise en œuvre du programme PSDA touche à sa fin et une analyse des projets achevés sera entreprise en temps voulu afin d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre de ce programme. En octobre 2022, 55,4% des projets approuvés étaient achevés, tandis que 35,5% des projets approuvés étaient encore en phase de mise en œuvre. En outre, 9,2% du total des projets approuvés ont été annulés en raison des défis liés à la préparation du projet et à la capacité institutionnelle de certains États membres de l'OCI.
107. Compte tenu de ce qui précède, la réunion consultative avec les États membres du groupe africain de l'OCI, tenue au siège du Secrétariat général à Djeddah le 17 octobre 2022, a demandé à la BID de préparer un rapport d'évaluation de projet sur la mise en œuvre du PSDA et de le soumettre aux États membres concernés pour examen en vue de l'élaboration d'un programme successeur.

(c) Cours de formation

108. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a organisé les activités ci-après au profit des institutions nationales concernées dans les États membres de l'OCI :
- Atelier sur « *Soutenir les examens nationaux volontaires fondés sur des données probantes (ENV) et les rapports sur les ODD : innovations en matière de données et de statistiques* » à Ankara, République de Türkiye, les 6 et 7 décembre 2023.
 -
 - Webinaire sur « *Défendre les droits des femmes dans le cadre du droit de la famille : meilleures pratiques dans les pays membres de l'OCI* », les 6 et 7 décembre 2023.
 - Cours de formation statistique en ligne sur les « *Indicateurs de l'ODD 13 (Action climatique)* », les 19 et 20 décembre 2023.
 - Cours de formation statistique en ligne sur les « *Indicateurs de l'ODD 7 (Énergie abordable et propre)* », les 22 et 23 janvier 2024.

- Cours de formation statistique en ligne sur les « *Indicateurs de l'ODD 6 (Eau propre et assainissement)* », les 12 et 13 février 2024.
- Webinaire sur les « *Statistiques des énergies renouvelables* », le 28 mars 2024, et
- Webinaire sur « *Surveiller la santé pour les ODD dans l'ère post-COVID-19* », le 30 avril 2024, entre autres.

IX. CONCLUSION

109. Les activités ci-dessus visent à soutenir les efforts des États membres de l'OCI pour promouvoir le développement socio-économique durable et améliorer le bien-être des populations.
110. Bien qu'il y ait eu des progrès modestes en termes d'augmentation du commerce intra-OCI, l'objectif de 25 % ne sera pas atteint d'ici 2025, à moins qu'il n'y ait une forte accélération de la part des États membres de l'OCI dans cette direction.
111. La création du Centre du travail de l'OCI en 2023, en tant qu'agence exécutive de l'OCI, intensifiera les actions visant à mettre en œuvre les différentes décisions de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale.
112. La convocation de la 12^{ème} Conférence islamique du tourisme est tout aussi importante. Les résultats de cette conférence sont essentiels pour consolider davantage la coopération intra-OCI dans des secteurs aussi critiques que le développement du tourisme, l'amélioration de la connectivité des transports et de la logistique dans la région de l'OCI, entre autres. Il est nécessaire que les États membres mettent en œuvre efficacement la résolution adoptée lors de la 12^{ème} CIMT et participent activement ainsi qu'augmentent leur implication dans divers programmes de l'OCI dans ce secteur. L'insécurité alimentaire reste un problème critique pour de nombreux États membres de l'OCI. En conséquence, les États membres de l'OCI doivent intensifier leurs efforts pour promouvoir davantage la coopération intra-OCI dans le secteur agricole sous toutes les formes et aborder la sécurité alimentaire de manière globale, y compris les contraintes de production et de consommation.
113. Il est également nécessaire que les États membres mettent en œuvre efficacement les résolutions adoptées lors de la 9^{ème} CMSADA, y compris, qu'ils participent activement et accroissent leur implication dans divers programmes de l'OCI dans ce secteur crucial.
114. Compte tenu du rôle que joue le système de transport dans la stimulation du développement économique et social, les États membres de l'OCI doivent revitaliser la Conférence des Ministres des transports de l'OCI, qui pourrait promouvoir et faciliter le dialogue politique de haut niveau et la coordination entre les ministres des transports dans les États membres sur les défis auxquels le secteur des transports est confronté dans la région de l'OCI.
115. Le paysage économique mondial reste volatile et tendu par de nombreux défis mondiaux. Bon nombre de ces défis, tels que les guerres, les conflits, les réfugiés et les personnes

déplacées internes, les pénuries alimentaires, les catastrophes naturelles telles que les inondations et la sécheresse, etc., surviennent dans de nombreux États membres de l'OCI. C'est une raison supplémentaire pour laquelle nous avons besoin d'une coopération et d'une collaboration accrues dans tous les secteurs si nous voulons que les citoyens de nos États membres soient mieux servis.

Secrétariat général de l'OCI
Département des Affaires économiques,
24 septembre 2024

Annexe-I

LISTE DES ÉTATS MEMBRES
AYANT SIGNÉ/RATIFIÉ LES DIFFÉRENTS ACCORDS ET STATUTS SUR LA COOPÉRATION
ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE PARMIS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

NOMS DES ÉTATS MEMBRES	Accord général sur la Coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements		Accord-cadre sur le système de préférence commerciale		Protocole sur le Schéma du Tarif Préférentiel (PRETAS) pour le SPC-OCI		Règles d'origine du Système de préférences commerciales de l'OCI		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des États islamiques		Statut de l'Institut de Normalisation et Métrologie pour les Pays islamiques (INMPI)		Statut de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS)		Statut du Centre du travail de l'OCI		
	<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1/8-E de la 8^{ème} CIMAE Tripoli/Libye 16-22/05/1977</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 7/12-E de la 12^{ème} CIMAE Bagdad/Iraq 1-5/06/1981</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 6^{ème} COMCEC Istanbul/Turkiye 7-10/10/1990</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 21st COMCEC Istanbul/Turkiye 22-25/11/2005</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 23rd COMCEC Istanbul, Turkiye 14-17/11/2007</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 16/13-E de la 15^{ème} CIMAE Niamey/Niger 22-26/08/1982</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 17/15-E de la 15^{ème} CIMAE Sanaou/Yemen 18-22/12/1984</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 14^{ème} COMCEC Istanbul/Turkiye 1-4/11/1998</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 3/40-E du 40^{ème} CMAE Conakry/Guinée 9-11/12/2013</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 2/43-E du 43^{ème} CMAE Tachkent/Ouzbékistan</i>		
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)		
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	
Afghanistan	8/10/2010	4/2/2018-	8/10/2010	-	-	-	-	-	-	-	4/2/2018	-	-	-	7/11/2012	10/12/2013	20/7/2016				
Albanie	-		16/11/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Algérie	20/05/1980	19/03/2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/12/2007	-	23/10/2007	-	-	-			
Azerbaïdjan	20/06/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/06/2006	-	20/06/2006	16/12/2016	-	-	23/11/2017	01/10/2018	
Bahreïn	21/05/1980	30/08/1980	-	-	25/11/2005	01/06/09	-	29/06/2009	12/09/2013	05/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	30/03/2021	30/03/2021	
Bangladesh	05/12/1977	18/04/1978	04/11/1997	-	04/11/1997	17/01/04	24/11/2006	02/11/2009	15/02/2011	23/06/2011	10/09/1983	05/12/2001	-	16/04/1988	-	01/01/2021	28/4/2016	4/7/2017			
Benin	13/8/2012	-	13/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	22/11/2013	11/02/2015	-	27/06/2019		
Brunei Darussalam	20/5/2015	2/11/2017-	-	-	20/5/015	2/11/2917-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Burkina Faso	23/12/1985	-	-	19/05/1992	14/9/1993	-	10/6/2009	-	10/6/2009	-	21/10/2001	-	-	-	21/10/2001	15/04/2013	10/12/2013	26/1/2016			
Cameroun	23/01/1978	11/07/1983	25/10/1994	26/09/1995	24/10/1994	26/09/1995	24/11/2006	20/4/2015	17/11/2007	-	-	-	-	-	07/07/2000	28/4/2016	-23/05/2022				
Comores	28/04/1978	16/01/1981	30/06/2012	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	10/12/2013	-			
Cote d'Ivoire	07/11/2009	-	07/11/2009	-	07/11/2009	-	17/9/2012	-	17/9/2012	-	-	-	12/4/2016	-	12/4/2016	25/11/2017	12/4/2016	-			
Djibouti	21/04/1979	-	25/08/1982	-	25/01/2012	2/12/2012	25/01/2012	-	25/01/2012	-	18/05/2010	-	18/05/2010	02/12/2012	18/05/2010	16/12/2016	10/12/2013	-			
Egypte	08/11/1977	06/06/1978	-	16/12/1978	15/11/1996	31/12/1999	24/11/2005	-	-	-	-	-	11/06/1987	07/05/1988	-	7/11/2012	26/2/2016	2018			
Gabon	23/01/1978	21/01/1908	-	21/01/2008	-	21/01/2008	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/2012	5/5/2012	-02/10/202	-			
Gambie	21/05/1980	11/08/2009	04/09/1993	11/08/2009	05/09/1993	11/08/2009	30/08/2024	31/1/2013	30/08/2024	31/1/2013	08/11/1995	29/10/2012	08/11/1995	27/4/2011	24/11/2006	30/08/2012	10/12/2013	27/11/2016			
Guinée	26/12/1977	10/02/1981	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	17/11/2007	-	12/09/2007	-	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	-	2/08/2012	10/12/2013	-			
Guinée-Bissau	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	10/12/2013	-			
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Indonésie	30/04/1979	08/01/1980	01/05/1983	03/12/1983	04/02/1992	14/07/2011	6/09/2011	-	6/09/2011	-	-	-	-	-	-	05/11/2019	-	-			
Iran	08/11/1995	07/11/1995	08/11/1995	15/09/1994	08/11/1995	12/05/1993	27/04/2009	22/12/2010	-	11/11/2012	08/11/1995	-	04/09/1993	06/10/1993	-	5/5/2012	10/12/2013	-			
Iraq	02/07/1978	1978	-	9/7/2015	24/10/2001	15/12/2011	-	-	-	-	-	-	27/10/2002	21/11/2001	09/02/2014	-	9/2/2016	02/10/2023	-	23/11/2023	
Jordanie	29/12/1977	10/05/1979	04/11/1998	25/02/1999	01/02/1993	21/12/1998	24/11/2005	13/02/2007	12/09/2007	9/10/2007	26/10/1994	-	12/03/1988	08/04/1989	24/11/2005	13/02/2007	02/10/2023	-			
Kazakhstan	25/11/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4/11/2018	10/12/2013	21/11/2014			
Kuwait	05/12/1977	10/05/1980	18/11/1981	12/04/1983	26/11/2004	17/04/2013	20/10/2011	29/12/2014	20/10/2011	29/12/2014	-	-	-	-	-	05/11/2019	15/05/2016	15/5/2016			

NOMS DES ETATS MEMBRES	Accord général sur la Coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements		Accord-cadre sur le système de préférence commerciale		Protocole sur le Schéma du Tarif Préférentiel (PRETAS) pour le SPC-OCI		Règles d'origine du Système de préférences commerciales de l'OCI		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques		Statut de l'Institut de Normalisation et Métrologie pour les Pays islamiques (INMPI)		Statut de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS)		Statut du Centre du travail de l'OCI	
	<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1/8-E de la 8^e CIMAE Tripoli/Libye 16-22/05/1977</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 7/12-E de la 12^{ème} CIMAE Bagdad/Iraq 1-5/06/1981</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 6^{ème} COMCEC Istanbul/Turkiye 7-10/10/1990</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 2^e COMCEC Istanbul/Turkiye 22-25/11/2005</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 23rd COMCEC Istanbul, Turkiye 14-17/11/2007</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 16/13-E de la 15^{ème} CIMAE Niamey/Niger 22-26/08/1982</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 17/15-E de la 15^{ème} CIMAE Sanaw/Yemen 18-22/12/1984</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 14^{ème} COMCEC Istanbul/Turkiye 1-4/11/1998</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 3/40-E du 40^{ème} CIMAE Conakry/Guinée 9-11/12/2013</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 2/43-E du 43^{ème} CIMAE Tashkent /Uzbekistan</i>	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
République kirghize	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3/5/2015	-	-	-	-
Liban	15/11/1996	26/11/2003	15/11/1996	06/03/2005	15/11/1996	11/7/2003	-	-	-	-	-	-	-	18/11/2008	-	7/11/2012	-	-	-	-
Libye	05/12/1977	15/04/1978	25/10/1994	13/02/1996	05/02/1992	02/11/1992	-	-	-	-	-	-	-	04/01/1989	-	15/12/2008	15/04/2014	08/03/2021	23/03/2022	-
Malaisie	18/05/1978	14/01/1981	30/09/1987	-	30/06/2004	23/08/2004	27/03/2006	20/05/2006	17/11/2007	14/10/2008	-	-	-	-	-	19/11/2014	-	-	-	-
Maldives	17/12/1977	-	-	-	-	11/04/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	27/04/1978	08/08/1981	-	24/05/1982	-	-	-	-	-	-	20/10/2011	-	-	-	-	03/05/2005	10/12/2013	16/04/2020	-	-
Mauritanie	08/11/1977	09/05/1979	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	-	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	29/10/2014	6/11/2012	20/7/2016	10/12/2013	-	02/03/2019	-
Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-	-	-
Maroc	23/01/1978	16/04/1979	02/11/1981	07/05/1990	29/09/1993	25/7/2006	24/10/2008	07/03/2013	24/10/2008	07/03/2013	26/10/2000	25/07/2006	30/12/1985	-	-	31/07/2006	25/2/2021	-	22/01/2023	-
Niger	18/05/1978	07/08/1978	10/09/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	08/12/1984	-	-	10/9/2010	-	10/9/2010	10/12/2013	12/12/2015	-	-
Nigeria	04/11/1998	-	04/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	4/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	29/08/2019	-	-	-
Oman	15/04/1980	28/04/1981	25/10/1994	10/12/1994	06/05/2007	08/07/2007	24/10/2008	20/01/2009	24/10/2008	20/01/2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistân	14/01/1978	1978	20/12/1981	10/07/1982	25/10/1994	11/10/1993	17/02/2007	20/11/2007	03/09/2008	13/04/2012	-	1989	-	30/04/1986	16/7/2010	16/7/2010	15/04/2019	13/07/2020	-	-
Palestine	28/04/1978	18/03/1980	15/03/1982	15/03/1982	10/09/1992	12/07/2011	27/12/2010	20/12/2011	27/12/2010	20/12/2011	22/05/1983	16/04/2013	03/01/1987	11/11/1986	07/11/1999	19/8/2014	10/12/2013	8/3/2016	-	-
Qatar	24/9/1978	09/09/1980	26/10/2000	05/11/2002	26/11/2004	11/03/2007	23/10/2008	27/10/2009	07/11/2009	02/09/2009	21/10/2001	05/11/2002	-	-	-	25/11/2017	28/4/2016	26/12/2017	-	-
Arabie saoudite	14/01/1978	27/06/1979	23/06/1985	17/09/1984	10/09/1992	01/01/2007	02/06/2008	08/06/2009	09/11/2009	11/08/2010	-	11/04/2004	-	-	-	15/04/2013	15/03/2016	30/09/2018	11/11/2018	-
Sénégal	25/12/1977	28/02/1979	17/06/1987	30/06/1994	09/09/1991	30/06/1994	-	-	-	-	17/06/1987	04/02/1989	17/06/1987	04/02/1989	17/11/2007	5/5/2012	11/7/2017	-	-	-
Sierra Leone	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	10/12/2013	-	-	-
Somalie	24/12/1978	-	19/12/1983	25/11/1984	08/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/5/2010	08/11/2009	13/5/2010	09/11/2009	13/05/2010	09/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/05/2010	13/05/2010	10/12/2013	-	-
Soudan	14/01/1978	-	20/12/1981	30/05/2002	13/05/1992	-	18/03/2013	-	18/03/2013	-	04/09/1993	26/08/2006	04/09/1993	26/8/2006	26/10/2000	28/01/2003	10/12/2013	-	02/03/2019	-
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	-	-	-
Syrie	04/06/1978	15/07/1980	21/10/2001	04/01/2010	26/11/2004	27/11/2005	23/05/2006	30/07/2008	24/10/2008	15/04/2010	-	02/04/2002	-	-	07/11/1999	-	-	-	-	-
Tadjikistan	04/11/1997	-	04/11/1997	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-	-	-
Tchad	27/04/1978	-	-	-	14/01/1992	-	-	-	-	-	06/02/2013	-	-	-	-	-	01/01/2021	27/07/2022	-	-
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29/4/2021
Tunisie	27/01/1979	13/04/1980	10/06/1982	11/11/1983	21/01/1993	31/07/2000	25/11/2005	-	12/09/2007	-	06/01/1983	11/11/1983	08/11/1995	14/02/2000	18/09/2001	27/03/2006	14/3/2021	-	-	-
Türkiye	29/12/1977	02/07/1982	16/07/1987	09/02/1991	23/09/1991	28/11/1991	24/11/2005	02/05/2008	12/09/2007	02/11/2009	-	-	-	-	07/11/1999	15/07/2010	10/12/2013	22/10/2019	11/7/2017	-
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E. A. U.	29/12/1977	1979	12/02/1989	14/01/1989	26/11/2004	15/08/2005	24/11/2006	12/10/2008	12/09/2007	12/10/2008	30/05/1989	21/03/1989	30/05/1989	21/03/1989	24/11/2006	05/04/2009	12/01/2015	25/10/2017	-	-
Uganda	08/08/1978	14/11/2001	26/11/1987	10/02/1987	05/09/1993	14/11/2001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	-	-	-
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4/11/2018	-	-	-	-
Yémen	29/12/1977	-	12/06/1982	-	-	-	-	-	-	-	25/10/1994	26/3/2008	25/10/1994	01/01/2021	14/11/2006	-	-02/10/2023	-	-	-
TOTAL :	49	32	38	29	40	31	32	18	31	18	25	17	24	19	23	42	41	18	19	3

15 septembre 2024